

CONSEIL MUNICIPAL DE BOIS LE ROY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION du 6 juin 2008 - 20H30

L'an deux mil huit, le vendredi 6 juin 2008 à 20 H 30, les membres du conseil municipal de la commune de Bois le Roy, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Morel, Maire.

Présents : J.P. MOREL – J.P. DANGOUMAU – M. AGUEEFF – J.P. MONTELS – PIVOT A
E. BLANQUET – G. BOBIN – Cl. CAILLERE – P. GRIPON – P. MARTEAU – M.
MARAIS – DAVRAINVILLE S.

Absents : ALLAIN L - Excusé
DESHAYES M (procuration donnée à MONTELS JP.)
MONGIS A (procuration donnée à MOREL J.P)

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du mardi 4 avril 2008 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le maire demande que soit ajouté à cet ordre du jour le point suivant :
- Renforcement eau rue des Bruyères
Cette adjonction est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. MONTELS Jean-Pierre est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Renforcement eau rue des bruyères
2. Intégration voies domaine communal
3. SIEGE – Travaux route de Roseux
4. Délégations au maire
5. Livret d'accueil
6. Emploi d'été
7. Informations générales
8. Questions diverses

1 – RENFORCEMENT EAU RUE DES BRUYERES

Le maire présente le projet d'extension/renforcement du réseau d'eau « Rue des Bruyères » du carrefour de Boiteau à la sente de la Vénellerie.
Ces travaux permettront de raccorder les habitations actuelles sur ce tronçon ainsi que celles à venir sur les terrains constructibles situés avant le lotissement de la Vénellerie. Ils seront réalisés en même temps que les travaux d'enfouissement des réseaux précédemment votés. Pour mémoire, la commune a voté la mise en place de la PVR pour ce tronçon, une cote part sera donc facturée aux futures constructions. La Société SAFEGE a réalisé la consultation et deux entreprises ont répondu (Véolia et ETDE).

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, retient la société moins disant ETDE dont le devis s'élève à 22 259 €HT et la Société SAFEGE pour conduire la mission d'ingénierie.

2 – INTEGRATION VOIES DOMAINE COMMUNAL

Le Maire et le Président de la commission voiries Monsieur Patrick Marteau présentent le projet d'intégration dans le domaine communal des nouvelles voies rue des Chèzes et rue du 22 août 1984 (libération de Bois le Roy). Une enquête publique a été réalisée du mardi 15 avril 2008 au mardi 29 avril 2008 au cours de laquelle une seule remarque, inscrite dans le registre mis à la disposition du public, a été formulée par Mr Serge Van der Heyden.
Citation : « Ce dossier appelle de ma part une observation : le transfert des voiries a pour conséquence de mettre à la charge de la commune les coûts d'entretien (revêtement, éclairage....) et d'éviter au lotisseur de mettre en place un syndicat pour laisser la charge aux propriétaires. De cette façon, la commercialisation en a été facilitée à l'évidence. Il apparaît

également que des dispositions concernant les constructions ont été aménagées et semblent différentes de celles du P.O.S. de la commune ». Fin de citation.

Le maire rappelle que les propriétaires de ces terrains vont payer :

- la Taxe Locale d'Équipement
- les Taxes Foncières et d'Habitations

L'aménageur a supporté tous les travaux de voiries et d'espaces verts, d'installations des réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone. D'autre part, pour pallier aux dégradations lors des constructions des habitations, une somme de 500 € a été consignée par l'aménageur à chaque propriétaire pour remise en état final.

Concernant les modalités de construction, comme le fait remarquer Monsieur le commissaire enquêteur, bien que cela ne fasse pas partie de l'objet de l'enquête, le maire rappelle que les règles d'urbanisme applicables à cette zone sont celles de la zone NA et non celles de la zone UGb.

Monsieur Patrick Marteau lit le compte rendu complet de monsieur le commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'intégrer les voies « Rue des Chèzes et Rue du 22 Août 1944 » qui seront intégrées, après arrêté de Monsieur le préfet, dans le tableau des voies communales. A l'issue de ce classement, ces voies seront prises en charge par le Syndicat de voiries du canton de Saint André de l'Eure.

3 – SIEGE – Travaux route de Roseux

Le maire rappelle que, lors de la précédente réunion, il avait présenté les projets de délibérations préparés par le SIEGE pour l'enfouissement des réseaux route de Roseux. Compte tenu des taux de participation différents de ceux habituellement alloués, à l'occasion du programme cantonal annuel, il avait souhaité que soit reporté le vote du conseil, afin de pouvoir se rapprocher du SIEGE, pour obtenir le meilleur concours financier possible. Le SIEGE a accepté de faire bénéficier la commune des taux du programme annuel dans la mesure où ces travaux sont réalisés en coordination avec ceux du gaz. L'économie pour la commune s'élève donc à 25000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve :

- la délibération pour l'enfouissement des réseaux Téléphoniques - Route de Roseux d'un montant de 11314,38 €
- la délibération pour la réalisation de l'éclairage public - Route de Roseux d'un montant de 7692,31 €
- la délibération pour renforcement du réseau - Route de Roseux d'un montant de 17307,69 €

suivant délibérations du SIEGE ci-dessous :

- Enfouissement des réseaux Téléphoniques – ROUTE DE ROSEUX

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau aérien téléphonique en coordination avec l'effacement ou le renforcement en souterrain des réseaux électriques.

En application de la convention pour la dissimulation des réseaux aériens téléphoniques dont sont parties France Télécom et le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure, et du fait du transfert de compétence de la commune au SIEGE, celui-ci est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux et d'assurer une part de leur financement dans le cadre d'un programme annuel.

Lieu-dit : ROUTE DE ROSEUX

1) La part financière (P) de la commune s'élève à 60% du coût hors taxe des travaux.

Le syndicat préfinancera la TVA et la commune s'engage à la lui rembourser au moment du règlement de sa participation, après réception des travaux.

Les travaux étant estimés à 17 000 € TTC. La part communale (P) s'élève à : 8 528,43 € et la TVA à rembourser au SIEGE à 2 785,95 €

2) Après clôture de l'opération, le SIEGE adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.

3) La participation communale, y compris le remboursement de la TVA, sera réglée au comptant par virement administratif établi à l'ordre de M. le Trésorier Principal d'Evreux Municipale 16, rue de la Petite Cité 27025 EVREUX cedex, à la B.D.F. EVREUX 30001-00376-C2700000000-95.

Ces explications entendues et après délibérations,
LE CONSEIL DECIDE :

- 1) d'adopter le projet présenté par le SIEGE,
- 2) de remettre l'ouvrage à France Télécom après réception des travaux. Le SIEGE étant chargé de ce transfert,
- 3) de participer au financement au comptant de cette opération dans les conditions précitées, à savoir 60 % du coût réel H.T. des travaux,
- 4) de s'engager à rembourser au SIEGE après réception des travaux la TVA que celui-ci aura avancé,
- 5) de verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante,
- 6) d'inscrire à son budget les prévisions correspondantes au projet.

- Eclairage public – ROUTE DE ROSEUX

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'éclairage public : ROUTE DE ROSEUX
estimés à 23 000 € TTC

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux suite au transfert de cette compétence par la commune au SIEGE, dans le cadre de son programme annuel de travaux.

1) La part financière de la commune est établie selon les règles définies par le comité syndical, soit 40% du coût réel H.T. des travaux au comptant, le solde étant supporté par le SIEGE.

L'opération étant estimée à 23 000 € TTC, la part communale (P) s'élève à : 7 692,31€ HT
Le solde et la TVA pris en charge par le SIEGE ressortent à 15 307,69 €

2) Après clôture de l'opération, le SIEGE adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.

3) La participation communale, sera réglée au comptant par virement administratif établi à l'ordre de M. le Trésorier Principal d'Evreux Municipale 16, rue de la Petite Cité 27025 EVREUX cedex, à la B.D.F. EVREUX 30001-00376-C2700000000-95.

Ces explications entendues et après délibérations,
LE CONSEIL DECIDE :

- 1) d'adopter le projet présenté par le SIEGE,
- 2) de participer au financement au comptant de cette opération dans les conditions précitées, à savoir 40 % du coût réel H.T. des travaux,
- 3) de verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le SIEGE du tableau récapitulatif des coûts et de la participation résultante,
- 4) d'inscrire à son budget les prévisions suivantes :

- En dépenses : au compte 20415, le montant de la participation de la commune à l'opération, soit : 7 692,31 €

- Renforcement du réseau – ROUTE DE ROSEUX

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux de renforcement et/ou d'enfouissement du réseau de distribution électrique ROUTE DE ROSEUX estimés à 69 000 € TTC

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au titre de ses missions statutaires dans le cadre de son programme annuel.

1) Les conditions financières, adoptées par l'assemblée délibérante du syndicat, pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

Le solde et la taxe sur la valeur ajoutée, pris en charge par le syndicat, ressortent à :
57 461,54 €

Paiement en quinze versements

La participation financière (P) de la commune s'élève à 30% du coût réel H.T. des travaux et est estimée à : 17 307,69 €

à rembourser en 15 versements, dont le premier, 1 153,85 € par an, débutera à compter de l'exercice suivant la clôture de l'opération.

Le solde et la TVA sur la valeur ajoutée, pris en charge par le syndicat, ressortent à :
51 692,31 €

2) Après clôture de l'opération, le SIEGE adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.

3) La participation communale, qu'elle soit au comptant ou en annuités, sera réglée par virement administratif établi à l'ordre de M. le Trésorier Principal d'Evreux Municipale 16, rue de la Petite Cité 27025 EVREUX cedex, à la B.D.F. EVREUX 30001-00376-C2700000000-95.

Ces explications entendues et après délibérations,
LE CONSEIL DECIDE :

1) d'adopter le projet présenté par le SIEGE,
2) de participer au financement de cette opération dans les conditions précitées, à savoir :

- Paiement en 15 annuités

3) de verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le SIEGE du tableau

récapitulatif des coûts et de la participation résultante,

4) d'inscrire à son budget les prévisions suivantes :

- Paiement en 15 annuités

- en dépenses : au compte 20415, le montant de sa participation à l'opération, soit : 17 307,69 €

- en recettes : au compte 16875 le montant des sommes des versements avancés, soit : 17 307,69 €

4 – DELEGATIONS AU MAIRE

Pour traiter ce point, la parole est donnée à M. Jean-Pierre Dangoumau, 1er adjoint, qui a présidé une réunion de bureau afin que soit arrêtées les délégations au maire, conformément au courrier de Monsieur le Préfet.

Les délégations – article L2122.22 - alinéas 1 à 17 du-dit décret sont attribuées au maire à l'unanimité des membres présents, à l'exception de Monsieur Jean-Pierre Morel, Maire, qui s'est abstenu. Certaines de ces délégations pourront ainsi être transférées aux adjoints.

5 – LIVRET D'ACCUEIL

Madame Evelyne Blanquet présente le projet de livret d'accueil.. Ce livret est destiné à l'ensemble des habitants de Bois le Roy, mais plus particulièrement aux nouveaux arrivants. Il permettra de trouver l'ensemble des informations pratique concernant la commune et permettra de disposer de nombreuses informations sur les communes et activités de notre canton et même au-delà.

L'accord de principe de celui-ci est soumis au vote des conseillers qui l'adoptent à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le projet est de faire paraître le livret d'ici fin octobre au plus tard.

6 – EMPLOI D'ETE

Le Maire propose, afin de permettre la réalisation des relevés des compteurs d'eau, des divers travaux d'entretiens et de suppléer à l'absence du personnel du service technique, lors de leur prise de congés, de créer un poste d'adjoint des services techniques – Echelle 3 – Echelon 1 pour la période du 16 juin 2008 au 31 août 2008.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de créer ce poste et autorise le maire à son pourvoi.

7 – INFORMATIONS GENERALES

Monsieur le Maire informe que :

1) Communauté de communes

- le compte rendu de la dernière réunion de la CCPN est disponible au secrétariat

2) Bois le Roy : « Y »

- il décrit les démarches pour que le nom de notre commune soit écrit au plan administratif avec un « Y »

- un premier refus a été prononcé, ce qui a conduit Monsieur le Maire à contacter Monsieur LEMAIRE, député, lequel s'est adressé au Ministère de l'intérieur en la personne de Madame ALLIOT-MARIE. Ce dossier est toujours à l'étude

3) Réunion avec les Gendarmes

- cette réunion est destinée à l'ensemble des élus dépendant de la communauté de brigades Pacy/Ivry.

- le lieutenant FASQUEL, a fait un point de l'ensemble des incidents concernant les communes présentes. A Bois le Roy particulièrement, il enregistre une baisse des infractions avec 4 faits déclarés par rapport aux 5 de l'an passé. Le constat regrettable est l'augmentation des accidents mortels en partie due à l'augmentation de la vitesse.

4) SIEGE

- le compte rendu de la réunion du 26 avril 2008 est disponible au secrétariat

8 – QUESTIONS DIVERSES

Jean-Pierre DANGOUMAU rappelle la journée Tennis de table à laquelle les jeunes ont pu participer. Il a également fait part du projet du Conseil Général de développer les plate formes relais pour les bibliothèques. C'est la Médiathèque de Saint-André de l'Eure, qui aura ce rôle pour notre canton, la volonté est de garder les bibliothèques communales en les aidant plus.

Marjorie MARAIS dresse un bilan de la « Fête de la peinture » en se félicitant de la participation active des 10 peintres présents qui ont présenté de nouvelles œuvres appréciées des visiteurs.

Elle fait part de la demande d'équiper les poteaux de but de filet. Un accord est donné et les élus souhaitent qu'une prise de responsabilité soit faite pour que ces filets soient maintenus dans le meilleur état

Claude CAILLIERE indique que les employés municipaux vont procéder au relevé des compteurs d'eau. Ils feront un relevé général de l'état visuel des installations (regard, compteur, identification de canalisations en plomb) afin de pouvoir préparer l'échéancier de remplacement des équipements vétustes ou défectueux.

Paul GRIPON fait part de l'inscription de notre commune à 2 concours :

- Trophée de la communication ;
- Ville Internet

Ghislaine BOBIN fait le bilan de la « journée vélos » organisée par l'USEP qui a réuni participants, parents et enfants. Cette journée a permis de mettre en place un vaste programme sur la prévention. Le Maire rappelle que c'est la troisième fois que Bois le Roy a l'honneur d'accueillir et de mettre à disposition ces équipements pour le bien de tous les enfants. Si les organisateurs le souhaitent c'est avec plaisir que nous les accueillerons en 2009.

Elle demande s'il est possible de placer des vasques fleuries sur la façade de l'église : Les commissions « Fleurissement et Patrimoine » regardent rapidement cette demande

La séance est levée à 22H10.